

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 octobre 2018
à 18 heures 00

Délégués en exercice : 67
Délégués présents : 47
Délégués ayant donné pouvoir : 13
Délégués votants : 60

Date de convocation du Conseil : 23/10/2018

L'an deux mille dix huit, le trente octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER
sous la présidence de M. Jean NEURY, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Muriel DESPRES
ANTHY-SUR-LEMAN : M. Jean-Louis BAUR
ARMOY : M. Daniel CHAUSSEE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. André BETEMPS
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Bernard FICHARD, Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : M. Georges LAPRAZ, M. Jean-François BAUD, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Lucien CHESSEL
EXCENEVEX : M. Pierre FILLON
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE, M. Jean-Yves MEYNET
LOISIN : M. Dominique BONAZZI
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Mme Dominique JORDAN, M. Jean-Pierre RAMBICUR
MESSERY : M. Claude GERARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Thérèse BAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER, M. Frédéric GIRARDOT (est arrivé à la délibération 211)
SCIEZ-SUR-LEMAN : Mme Monique ROCH, M. Christian TRIVERIO, M. Jean-Luc BIDAL
THONON-LES-BAINS : M. Jean DENAIS, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Jean-Yves MORACCHINI, M. Charles RIERA (est arrivé à la délibération 211), M. Gilles JOLY (est parti à la délibération 224), Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, M. Christophe ARMINJON, Mme Nathalie LEGRIS, M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, M. Guillaume DEKKIL
VEIGY-FONCENEX : M. Bernard CODER, M. Jean NEURY, Mme Suzanne BRYE
YVOIRE : M. Jean-François KUNG

Liste des personnes absentes :

ANTHY-SUR-LEMAN : M. Christian VULLIEZ
MASSONGY : M. François ROULLARD, Mme Muriel ARTIQUE
THONON-LES-BAINS : M. Christian PERRIOT, Mme Sophie CHESSEL, Mme Françoise BIGRE-MERMIER

THONON agglomération

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : M. Gilles NEURAZ donne pouvoir à M. François DEVILLE

BONS-EN-CHABLAIS : Mme Marie-Thérèse TURENNE donne pouvoir à Mme Suzanne BRYE, M. Patrice BEREZIAT donne pouvoir à M. André BETEMPS

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Jean-François BAUD

MESSERY : M. Serge BEL donne pouvoir à M. Claude GERARD

SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Bernard HUVENNE donne pouvoir à M. Christian TRIVERIO

THONON-LES-BAINS : Mme Muriell DOMINGUEZ donne pouvoir à M. Alain COONE, Mme Michèle CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Nathalie LEGRIS, M. Gilles CAIROLI donne pouvoir à M. Jean DENAIS, Mme Marie-Christine DESPREZ donne pouvoir à M. François PRADELLE, Mme Jocelyne RAYMOND donne pouvoir à Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, Mme Brigitte JACQUESSON donne pouvoir à M. Jean-Yves MORACCHINI, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

Mme Nathalie LEGRIS a été élue secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° CC000219

ALLINGES – Fixation des modalités de mise à disposition du dossier de Modification simplifiée n°2 du PLU

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-8 à L.153-10, L.153-36 à L.153-44,
VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,
VU le Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0090 du 25 octobre 2017 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allinges en vigueur,
VU l'arrêté n° ARR-URB2018.0011 pris par M. le Président de Thonon Agglomération en date du 22 octobre 2018, prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU d'Allinges afin de mettre en cohérence les pièces réglementaires opposables du PLU avec les objectifs de productions de logements aidés sur la commune,
VU la notification du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU d'Allinges aux Personnes Publiques Associées,
VU la notification à l'autorité environnementale pour l'examen au par cas.

CONSIDERANT la nécessité de préciser les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU d'Allinges destinée à faciliter la production de logements aidés sur certains secteurs de la commune.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE

les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Allinges, qui aura lieu **du lundi 10 décembre 2018 au lundi 14 janvier 2019**, comme suit :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU d'Allinges et d'un registre côté et paraphé
 - en Mairie d'Allinges – 53 rue Crêt-Baron – 74200 ALLINGES permettant au public de formuler ses observations
 - à Thonon Agglomération – Antenne de Ballaison – Domaine de Thénrières - 74140 BALLAISON permettant au public de formuler ses observationsaux horaires habituelles d'ouverture des bureaux de la mairie et de l'agglomération
- Mise à disposition électronique du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU d'Allinges sur le site internet de Thonon Agglomération à la rubrique urbanisme : <http://www.thononagglo.fr/43-urbanisme.htm>
- Le public pourra faire parvenir les observations par courriel sur l'adresse urba@allinges.fr en indiquant en objet : « modification simplifiée n°2 du PLU ». Ces observations seront jointes au registre de concertation
- Le public pourra faire parvenir les observations par lettre recommandée en Mairie d'Allinges à l'attention de M. le Maire, et à Thonon Agglomération, à l'attention de M. le Président, avec pour objet « modification simplifiée n°2 du PLU »
- Parution d'un avis informant de la présente délibération et précisant l'objet de la modification simplifiée n°2 du PLU d'Allinges, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations.
 - Cet avis sera publié dans deux journaux du département, et ce, 15 jours au moins avant le début de la mise à disposition au public.

THONON agglomération

- Cet avis sera affiché en Mairie, à l'Antenne de Ballaison – Domaine de Thénieres – 74140 BALLAISON et reporté sur le site Internet de Thonon Agglomération, dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

DIT

que :

- Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie d'Allinges – 53 rue Crêt Baron 74200 ALLINGES et à Thonon Agglomération – Antenne de Ballaison – Domaine de Thénieres – 74140 BALLAISON et sera mise en ligne sur le site internet de Thonon Agglomération à la rubrique urbanisme <http://www.thononagglo.fr/43-urbanisme.htm>
- La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture
- La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de Haute-Savoie.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Acte certifié exécutoire le 08 NOV. 2018
Télétransmis en Sous-Préfecture le 08 NOV. 2018
Notifié ou publié, le 08 NOV. 2018
Le Président

